

■ **S. Facchinetti S.A.**, à Neuchâtel, exploitation d'une entreprise de génie civil, etc. (FOSC du 13.06.2003, p. 5). Les pouvoirs de Corvalan David sont radiés. Terraz François, jusqu'ici directeur adjoint, signe désormais par procuration collective à deux, avec le président, le vice-président, le secrétaire ou le directeur; ses pouvoirs sont modifiés en ce sens. Signature collective à deux avec le président, le vice-président, le secrétaire ou le directeur a été conférée à Giner Bernard, de Zurich, à Domdidier, directeur adjoint.

Journal no 308 du 05.02.2004
(02113712 / CH-645.1.006.572-9)